

Loi organique de 1983

Le président suppléant (M. Blaker): Questions, commentaires? Débat.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, vers la fin de son discours, le député de Victoria (M. McKinnon) a parlé du rapport de M^{me} McDougall. Je pense qu'il faut se reporter à ce document pour comprendre la raison d'être de cette mesure ou d'une partie de cette mesure et pourquoi certaines choses n'y figurent pas.

Le 15 décembre 1981, la Commission royale d'enquête sur la situation dans le service extérieur publiait son rapport. L'une des observations les plus importantes à cet égard figure dans le deuxième paragraphe du communiqué qui accompagnait le rapport. Je trouve cette observation extrêmement importante car, ayant passé 25 ans aux Affaires extérieures, je suis au courant des problèmes qu'on avait chargé M^{me} McDougall d'examiner au cours de son enquête. Voici ce que disait le communiqué:

• (1650)

M^{me} McDougall a déclaré que les problèmes dans chacun de ces secteurs étaient suffisamment vastes et complexes pour faire douter de la capacité du service extérieur de continuer à fonctionner efficacement. Ce sont les effets cumulatifs de ces problèmes sur les fonctionnaires qui sapent le moral, la résolution et la confiance . . .

Cette observation décrit très fidèlement la situation qui existait au ministère des Affaires extérieures pendant les années 70 et au début des années 80. Je n'en suis pas certain, mais je présume que c'est un peu pour cela que le premier ministre (M. Trudeau) a demandé à M^{me} McDougall de diriger la Commission royale d'enquête sur la situation dans le service extérieur. Pour ma part, j'ai l'impression qu'en réalité, le premier ministre ne s'en préoccupait pas vraiment, même s'il a chargé une commission royale d'entreprendre une telle étude.

Je voudrais citer un autre passage de son étude pour ensuite revenir à certaines de ses recommandations, car elles ont avec le projet de loi un rapport que j'examinerai dans quelques instants. Voici ce qu'elle déclarait à la page 22 de son rapport rendu public le 15 décembre 1981:

Il existe effectivement au sein du service extérieur un malaise profond qui, s'il n'est pas juglé par une action prompte et décisive, peut compromettre l'existence du service permettant de carrière tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Le rapport a été rendu public en décembre 1981, et voilà que nous sommes aujourd'hui saisis d'un projet de loi dont la première lecture a eu lieu le 5 mai de cette année, soit à peu près 18 mois plus tard, et qui se propose, pourrait-on dire, de remédier à ce malaise.

Avant d'aller plus loin, je puis assurer Votre Honneur qu'il n'en fera rien. Il va plutôt l'aggraver, cela ne fait aucun doute pour moi. Le rapport a décrit en termes très prudents les problèmes auxquels le ministère des Affaires extérieures fait face tant ici qu'à l'étranger. M^{me} McDougall a fait deux observations encore plus succinctes au sujet du malaise, dont l'une réside dans la recommandation n° 24 que voici:

Des mesures concrètes doivent venir corriger l'impression répandue que les décisionnaires considèrent les activités et les prestations du service extérieur

comme étant sans grande incidence sur les objectifs du gouvernement fédéral et du Canada.

Ce sentiment remonte à l'arrivée de l'actuel premier ministre au pouvoir, car il a décidé qu'il devrait diriger le service extérieur sans égard au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je le répète, ces problèmes ont été rendus publics le 15 décembre 1981. En moins d'un mois, presque quatre semaines plus tard exactement, le premier ministre a annoncé une importante réorganisation du ministère des Affaires extérieures en des termes que nous trouvons maintenant plus ou moins incorporés dans le projet de loi, dans un langage vaguement juridique, je ne suis guère porté à employer ce qualificatif pour le décrire, mais je reviendrai sur cet aspect en temps opportun.

La déclaration du premier ministre en janvier de 1982 allait tout à fait à l'encontre des recommandations que M^{me} McDougall avait faites dans son rapport. De ce fait, tous les espoirs que ce rapport avait pu faire naître étaient anéantis. A bien y penser, c'est désolant, après qu'une commission eut été chargée d'étudier le rôle des agents du service extérieur et les problèmes découlant de leurs fonctions, de voir, en moins d'un mois, le premier ministre proposer une organisation entièrement différente. Ce revirement me semble perpétuer la série de chambardements auxquels le ministère des Affaires extérieures a été soumis depuis 1968.

Je voudrais énumérer quelques-unes seulement des modifications apportées au ministère des Affaires extérieures depuis quinze ans. Il m'est impossible de les donner dans l'ordre chronologique, mais il faut savoir que dès l'instant où une modification commençait à s'implanter, à peine avait-elle été assimilée, puisqu'il faut un peu de temps au personnel pour se faire à tant de changements, qu'une nouvelle modification venait s'y ajouter.

Je me souviens en particulier, du temps où j'étais moi-même fonctionnaire dans ce ministère, d'un réaménagement survenu à la suite d'une étude sur l'organisation faite par une société de gestion appelée Ulrich, Currie. Le rapport que cette société a publié a eu pour principale conséquence de permettre à ceux qui avaient réalisé l'enquête pour le compte de Ulrich, Currie de se dénicher des postes au ministère même et de s'appliquer à lui donner de l'expansion. Bien entendu, c'était des gestionnaires, mais leur intervention a suffi à déstabiliser certains fonctionnaires du service extérieur.

Ensuite est venue la budgétisation par programme. Je l'ai dit, on commençait à peine à s'habituer à un changement qu'un autre arrivait. La budgétisation par programme consistait en cours de gestion donnés par quelques bonzes de la gestion au ministère des Affaires extérieures, qui parcouraient le Canada d'un bout à l'autre pour ensuite tenter de réorganiser le ministère conformément à ses programmes. Il y a eu un grand remaniement au sein du ministère à ce moment-là. On était sur le point de comprendre le fonctionnement du programme quand on a décidé d'établir des comités de gestion. On a formé au sein des divers programmes des comités chargés d'administrer le ministère.